

## **Bonne pratique – Bilan de l'atelier des organisations de la pratique**

Quatre représentantes d'organisations professionnelles ont participé à l'atelier et relaté leur expérience. Pour deux des organisations, des immersions sont en cours ; dans la troisième, les préparatifs ont été lancés pour une immersion à venir, tandis que la quatrième a soumis une déclaration d'intérêt dans le cadre de C2SW, qui n'a pas encore suscité l'intérêt de participants potentiels au programme.

Les résultats de l'atelier peuvent être résumés comme suit :

- . La continuité a été jugée importante : « S'immerger dans la pratique demande du temps », a ainsi commenté la représentante d'une des organisations professionnelles.
- . Les immersions permettent d'élargir l'appréhension d'un thème spécifique de l'organisation de la pratique. Les retours des participant.e.s au programme sont considérés comme très précieux.
- . Un transfert de connaissances et d'expérience réciproque s'est opéré. L'organisation de la pratique bénéficie dans le meilleur des cas d'une approche plus théorique, tandis que les participants au programme obtiennent un aperçu de la pratique du travail social.
- . La définition conjointe des objectifs ainsi que la clarification des tâches – entre l'organisation de la pratique et les participant.e.s au programme - sont jugées importantes et considérées comme la condition essentielle d'un cheminement mutuel.
  
- +/- Bien que les attentes de toutes les parties soient diverses et élevées, elles ont été largement satisfaites jusqu'à présent.
- +/- La fonction des participant.e.s à l'immersion et les rôles qui y sont associés doivent être clarifiés le mieux possible selon les représentantes de la pratique.
- +/- Une fois l'immersion terminée, comment pérenniser au mieux les connaissances acquises, les réseaux développés, etc. au cours de l'immersion ? Ce point est considéré comme un enjeu.
- +/- Du côté des organisations de la pratique, l'intérêt pour les immersions est fort. Une représentante de la pratique indique qu'elle en a eu connaissance un peu par hasard, et que les collègues spécialisés qu'elle a interrogés ne connaissaient pas non plus le programme du C2SW.
  
- Il a été souligné que la question de l'accès aux données sensibles au cours des immersions n'est pas suffisamment réglée.
- La compatibilité des conditions d'emploi d'un participant à l'immersion dans la haute école spécialisée avec celles de l'organisation de la pratique a été décrite comme difficile.

Ruth Maria Kuster  
26.11.2019